

Extraits du débat sur la Charte de relogement des habitants de La Blaquièrre (CM - 4 avril 2024)

- **P. ISNARD** : C'est ce que l'on appelle une promotion immobilière. On construit, on vend sur un secteur foncier qui au départ était totalement adapté pour ce que l'on appelait à l'époque des « HLM ». Une partie va être convertie en une opération commerciale.

-**S. CASSARINI** : Nous allons passer de 542 à 729 logements. Comment arrive-t-on à une augmentation du nombre de logements ? Est-ce qu'on aura un étage de plus ?

-**C. MOREL** : C'est par une meilleure utilisation des espaces.

-**S. CASSARINI** : Est-ce qu'un 4 pièces sera transformé en 2 pièces ?

-**C. MOREL** : Tout est modifié. Aujourd'hui, il y a énormément de voirie, des véhicules partout, très peu d'espaces verts. Nous devons le modifier et c'est notre volonté. Après la réalisation du projet et malgré l'augmentation du nombre de logements nous aurons des espaces verts supérieurs à ceux d'aujourd'hui. C'est vertueux.

...

P. EUZIERE : Lorsque j'entends parler de « mixité sociale », cela me fait rire, et « d'équipements » cela me fait sourire. Pour les Grassois, lorsque la Blaquièrre a été construite, il y avait des enseignants, des cadres des impôts qui étaient logés dans des appartements qui étaient très vastes parce qu'à l'époque on avait de l'espace dont on trouve peu d'équivalent à Grasse.

C. MOREL : Qu'est-ce qu'il s'est passé ?

P. EUZIERE : Il s'est passé qu'il y a eu une politique de ghettoïsation.

On a liquidé les services publics les uns après les autres.

On a transformé la Poste annexe en agence postale.

On a fermé petit à petit les magasins.

On a favorisé le départ crapuleux de la pharmacie vers Axe 85 pour des équilibres financiers extérieurs. J'avais rencontré en son temps le président du syndicat des pharmaciens qui était dans une colère noire à propos de cela car Maître de FONTMICHEL, qui était Maire à l'époque, avait obtenu une dérogation spéciale pour qu'il y ait une pharmacie à la Blaquièrre parce que c'était un quartier nouveau. Il y avait déjà une pharmacie aux Quatre chemins, et s'il n'y avait pas eu cette volonté d'installer des services publics, il n'y aurait pas eu l'autorisation d'installer une pharmacie parce que les pharmacies sont contingentées et c'est le ministère de la santé qui donne les autorisations.

Or, cette pharmacie est allée se balader, après un montage habile que j'ai vécu, et a été revendue par un type qui avait déjà fait la culbute à Martigues.

On n'a pas créé les équipements qui devaient être créés.

On a laissé partir les équipements existants et on a ghettoïsé.

Qui a ghettoïsé ? Les sociétés et les commissions d'attribution des sociétés propriétaires dont 3F depuis des années.